

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à LYON, rue Saint-Dominique, passage Condorc, au deuxième étage; à PARIS, chez M. SATELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

AVIS.

Le Précurseur paraîtra demain par extraordinaire.

LYON, 24 novembre 1827.

COLLÈGE ÉLECTORAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Le bureau provisoire a été maintenu à une faible majorité. Ce résultat ne peut en aucune façon faire préjuger celui de l'élection. Beaucoup d'électeurs, dont les votes seront constitutionnels, n'avaient point jugé convenable de changer le bureau, et en ont voté le maintien, ou bien n'ont point pris part au scrutin. Le nombre de ces électeurs, ajouté à celui qui s'est prononcé pour le changement du bureau, garantit au contraire à la cause royaliste-constitutionnelle un triomphe complet.

Que les électeurs se rendent donc exactement à leur collège. Jamais espérance de succès plus fondée ne leur a été offerte, comme jamais circonstance plus grave n'a réclamé leurs voix.

CANDIDATS CONSTITUTIONNELS :

MM. MOTTET DE GÉRANDO,
GEORGES FRÈREJEAN aîné.

ÉLECTEURS DE DÉPARTEMENT,

Un sentiment honorable vous a déterminés à conserver le bureau provisoire; mais que le résultat du scrutin de ce jour soit loin de décourager aucun de vous. Nous nous sommes comptés, et deux cent cinquante d'entre nous sont ouvertement attachés à la monarchie et à nos institutions constitutionnelles; nous nous sommes comptés, et cinquante électeurs qui, jusqu'à ce jour, n'avaient point voté avec nous, sont accourus dans nos rangs pour défendre notre charte menacée, le repos public compromis et la monarchie exposée à de nouveaux orages. Ainsi nous avons la majorité, ainsi la victoire est certaine. Seulement, soyez exacts au rendez-vous que vous donne la patrie; et que les soixante et dix électeurs constitutionnels qui n'ont point paru aujourd'hui, viennent demain apporter à la cause publique leurs votes et leur influence.

Et comment ne serions-nous pas les plus nombreux? les grands propriétaires, les grands industriels ne sont-ils pas plus que tous

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

REPRISE DE LÉNIOUSKI. — 1^{re} REPRÉSENTATION DU TASSE.

Au milieu des graves circonstances dans lesquelles nous venons de nous trouver, notre attention n'a pu se porter sur les jeux de la scène, et nous avons laissé passer, sans en rien dire, plusieurs représentations du Grand-Théâtre dont, en d'autres tems, nous aurions entretenu nos lecteurs. Les événemens qui viennent d'avoir lieu expliquent le silence que nous avons gardé, et nous avouons que ces événemens nous ont un peu plus intéressés que la reprise de quelques ouvrages non encore représentés depuis l'ouverture de la salle provisoire. Et, d'ailleurs, de ces différentes reprises la plus récente, celle de *Béniowski* est la seule à laquelle nous ayons pu assister.

La direction du Grand-Théâtre a bien fait de remettre cet opéra, bien qu'il sente un peu le mélodrame de l'ancienne école. En faveur de la jolie musique de Boyeldieu, on fait grâce à un poème ennuyeux. Les acteurs ont été comme le poème. Grignon seul a droit à quelques éloges par la manière dont il a chanté l'air : *De l'amitié digne entendre la voix*. Il a été pourtant faible d'expression dans le *cantabile*; mais il a dit avec goût toute la seconde partie de cet agréable morceau.

L'artique que l'on voit avec plaisir dans les rôles dits à *tablier*, ne représente pas avec succès les personnages d'une condition un peu élevée. Il manque tout-à-fait de dignité, et ne sait pas dire le dialogue sérieux. Sous les habits brodés du gouverneur du Kamtschatka, il a toujours un peu l'air de maître Jacques travesti.

Nous voulions être indulgens pour Rodet. Nous pouvions craindre de décourager ce jeune acteur par une critique qui, pour être juste, devait être sévère; mais puisque M. Rodet se fâche lorsqu'on ne l'applaudit pas; puisqu'il se permet envers le public des incartades impardonnables, il nous force à lui dire tout net que nous n'avions pas encore vu tant de présomption unie à si peu de talent. Au surplus, il paraît que, malgré l'extrême susceptibilité qu'il a montrée en plus d'une circonstance, il se rend lui-même justice, car il nous quitte pour s'attacher à un théâtre où il n'est pas nécessaire d'être habile chanteur. Là, peut-être, dégagé de toute étude musicale, il pourra travailler à se rendre comédien. C'est ce que nous lui souhaitons de tout notre cœur.

Achille Vigne ne se montre pas bien terrible dans le rôle du traître Sté-

autres intéressés au maintien de l'ordre, et par conséquent, à la conservation de nos droits consacrés par la charte? Irions-nous voter pour ce ministère qui dévore nos fortunes, qui prodigue les milliards, qui ressuscite les jésuites qu'avaient chassés nos pères? Qui de nous se déclarera le défenseur de ces hommes qui, en nous donnant la loi du sacrilège, ont réveillé les souvenirs barbares du moyen âge? de ces hommes qui menacent l'indépendance des tribunaux, qui nous promettent l'inquisition, et nous préparent le sort de l'Espagne? Qui de nous voudra conserver au pouvoir ces hommes d'état inhabiles qui ont entraîné la France dans la guerre désastreuse de l'Espagne, qui, pour défendre l'honneur d'un consul du pape, font aujourd'hui la guerre humiliante et coûteuse d'Alger, et qui enfin nous conduisent, sans l'avoir prévu, à une guerre funeste et sans gloire dans l'Orient!

Non, vous ne voudrez pas prêter votre appui à de tels ministres. Vous vous montrerez plus éclairés et plus véritablement attachés à la monarchie constitutionnelle. Tandis que la France entière pousse un cri de réprobation, vous ne voudrez pas devenir le bouchier de M. de Villèle et de ses collègues. Si vous pouvez hésiter encore, les événemens de Paris devraient vous décider. Voyez-les, exploitant d'horribles catastrophes, jeter la terreur parmi vous, tandis qu'ils ont semé dans Paris le bruit calomnieux que Lyon était en proie au désordre et à la sédition. Ainsi ils ont voulu influencer les élections de Lyon par les massacres de la rue St-Denis, et les élections de Paris par la prétendue insurrection de notre fidèle cité. Voilà leurs armes, voilà leurs coupables moyens; c'est à vous à dire si vous voulez les légitimer par vos suffrages!

L'urne qui doit renfermer votre arrêt va s'ouvrir; pensez-y, et dites si les choix que nous vous offrons peuvent inspirer quelque inquiétude à la monarchie; dites si le ministère a mérité la confiance de la France; dites s'il peut assurer son repos et sa prospérité. Votre réponse sera sans doute l'élection de MM. Frèrejean aîné et Mottet de Gérard.

Un électeur du collège départemental.

Le ministère a brûlé ses vaisseaux; dans la voie où il s'est en-

phanow. Peut-être cet acteur réserve-t-il ses forces pour le *Licinius de la Vestale*, dans lequel il va bientôt se montrer. Nous désirons qu'il y obtienne plus de succès que dans *Fernand Cortez*, qu'il paraît avoir abandonné après deux essais peu agréables pour lui.

Les chœurs des premier et troisième actes sont les morceaux les plus remarquables de la partition de *Béniowski*; ils ont produit beaucoup d'effet: le premier surtout a été exécuté avec une précision que nous avons rarement l'occasion de signaler.

Hier on a donné pour la première fois *le Tasse*, comédie un peu froide de M. Alex. Duval. Le séjour du *Tasse*, à la cour d'Alphonse, duc de Ferrare; ses amours avec Eléonore sœur d'Alphonse; sa prison, sa démence, sa mort font le sujet des cinq actes de la pièce nouvelle. L'auteur nous a montré *Torquato* vivant à la cour du duc de Ferrare, qui ne l'y retient que par vanité, et y conservant cette noble indépendance qui devrait toujours être inséparable du génie. Il lui a opposé un prince de *Belmont*, courtisan bassement jaloux de la faveur du *Tasse*, qui s'applique à le perdre, et y parvient. C'est du contraste de ces deux caractères que naissent les scènes qui ont fait le plus de plaisir. Plusieurs traits sur le hont eux métier de courtisan ont été vivement applaudis.

Tous les rôles de la pièce sont sacrifiés à celui du *Tasse*, qui nous a paru bien dessiné. On sait qu'il avait été composé pour Talma, et que ce grand acteur l'affectionnait beaucoup. Il est rendu ici par Valmore aussi bien qu'on pouvait le désirer. Il en a parfaitement saisi l'ensemble. Il a mis de l'âme dans sa dernière scène, et nous avons vu des larmes s'échapper des yeux de certaines personnes qui ne se piquent pas de sensibilité.

M. Duval a voulu égayer un peu son sujet par l'introduction d'un gouverneur, sévère observateur de la discipline militaire, dans un tems où il n'y avait pas beaucoup de discipline parmi les gens de guerre. Ce personnage pourrait être comique, mais l'acteur qui en est chargé ne l'a rendu que ridicule, ce qui n'a pas empêché la pièce de réussir.

Pendant tout le cours de cette représentation, les spectateurs tranquilles ont été affligés par la présence d'un individu, dont le peu de raison aurait pu exciter quelque désordre. Nous sommes étonnés que les agens de la police, si attentifs à réprimer certains applaudissemens, aient souffert qu'un tel homme se donnât en spectacle à chaque entrée.

gagé, il s'interdit lui-même la retraite. Il faut qu'il périsse ou qu'il jette complètement la France hors du terrain de ses institutions. Que dans cette aventureuse tentative, croyant nous lancer dans le régime de l'arbitraire, il nous lance dans celui de la révolution, qu'est-ce que ce danger à côté de celui de perdre son pouvoir ? Que voulant couvrir ses violences et ses déloyautés, il compromette le nom et la dignité du monarque, que lui importe ? Est-ce que l'influence magique du trône et le respect inspirés par les noms les plus augustes, sont pour lui autre chose que des armes défensives ?

Quand on considère tout ce luxe d'illégalités déployé pour le soutien de la cause ministérielle, on ne peut s'empêcher de faire une réflexion : assurément une grande partie de ces manœuvres odieuses n'allaient point à leur but ; ceux-mêmes qui en étaient les auteurs ne pouvaient se dissimuler qu'elles conduisaient à un but tout opposé. Par exemple, les écrits clandestinement imprimés, clandestinement distribués, comme ceux qu'une faction coupable répandrait pour exciter les citoyens à la révolte, portent avec eux un cachet qui ne peut manquer de les rendre suspects. Ce n'est pas en commençant par fouler aux pieds la loi, qu'on peut efficacement prévenir le respect à la légitimité ; et certes, le ministère qui a pu trouver des censeurs, aurait bien pu trouver aussi des éditeurs pour ses apologies, et des imprimeurs qui voussent en avouer la publication. Ne pouvait-il pas aussi les faire répandre, sans recourir à la violation du secret des postes, sans employer tous ces moyens qui soulevaient contre lui les consciences, comme ses attaques contre nos libertés ont soulevé contre lui les opinions ? Enfin, au milieu de la majorité compacte des collèges électoraux, qu'a produit l'intrusion de quelques électeurs, l'exclusion de quelques autres, si ce n'est d'exaspérer encore l'indignation ? Comme le dit le *Journal des Débats*, « On peut compter exactement le nombre de voix qui déplacent chaque infraction du pacte d'alliance, chaque entreprise sur les promesses de la restauration et la salutaire confiance des peuples. »

Qu'a donc voulu le ministère ? On ne peut s'y méprendre. Il a voulu donner des gages de sa haine contre nos institutions, de sa résolution ferme et invariable d'anéantir le pacte qui fonde sur la liberté de la nation la sécurité du trône. Voilà pourquoi parmi tous les moyens qui lui étaient offerts, il a choisi les plus illégaux, les plus odieux, les plus propres à signaler son mépris pour les lois. La chambre des pairs était un rempart contre l'invasion de la démocratie, comme elle était un rempart contre l'arbitraire ministériel. Il s'est hâté de la briser. En plaçant ainsi les amis de la monarchie entre la crainte de la révolution et la résistance contre le ministère, il a espéré de les désarmer ou de s'en faire des appuis ! Hélas ! l'heureuse complication qui récompenserait les zélés défenseurs de ce trône de France (qui ne peut briller que par le bonheur des peuples, comme il ne peut recevoir d'hommages que ceux qui sont décernés librement par la reconnaissance !

Transportons-nous, sans remonter plus haut, à l'époque où le ministère résolut la dissolution de la chambre. S'il avait eu alors l'ombre de la bonne foi, la moindre envie d'entrer dans les voies constitutionnelles, qu'aurait-il fait ? Il aurait choisi ses candidats d'abord parmi la portion pure de la chambre élective, c'est-à-dire, parmi cette minorité qui de seize voix s'était grossie successivement jusqu'à cent cinquante ; il leur aurait joint dans les départements les hommes que l'estime publique entoure, et qu'elle eût portés sans peine à l'honneur de la représentation nationale. Mais alors, on le sent, il eût fallu renoncer franchement et pour toujours aux lois vandales, à la censure, aux coups-d'état ; il aurait fallu protéger le trône et nos lois contre les usurpations jésuitiques ; il aurait fallu enfin embrasser sincèrement la charte. Aux yeux du ministère, c'eût été périr. Il a mieux aimé déposer ses préférences sur les membres de sa majorité obséquieuse et avilie, présenter en un mot ses trois cents à la France. C'était nous dire : « Cette guerre que j'ai déclarée à l'intelligence, aux sentiments nobles et généreux, à tout espoir, à tout développement qui généra mes projets, ou bien » éclairera ma nullité ; cette guerre je la continuerai à outrance. » Je n'adresse point un appel à l'opinion publique, mais je la défie, je la provoque. » Voilà le langage qui était contenu dans les actes du ministère, et la France l'a compris.

Ainsi les élections se sont ouvertes comme un combat entre le régime arbitraire, le visir ministériel et le régime de la charte. Le champ de la lutte est déterminé ; tout le monde le voit et personne ne s'y trompe. Mais à mesure que l'audace ministérielle se découvre, à mesure que nous acquérons la conviction que nos adversaires ne peuvent plus s'arrêter, nous devons sentir la nécessité d'une victoire pleine et entière. Qu'on ne dise point qu'une imposante minorité sera une barrière suffisante ; non, avec les hommes qui sont à la tête du pouvoir en France, une minorité quelle qu'elle soit ne sera point un obstacle, parce que la plus nombreuse minorité n'a jamais que la force de la raison et de la justice, et que la raison, la justice et l'opinion ne sont rien pour le ministère. N'emportât-il que de deux voix le bouleversement complet de notre système électoral, le renversement de la liberté de la presse et de la liberté des cultes, la mise en main-morte d'une portion de notre territoire agricole par l'établissement des

convents et des propriétés ecclésiastiques, la perturbation des familles par ce droit d'aînesse que la chambre des pairs ne pourra plus repousser, l'accomplissement de tous ses projets, il se rira des oppositions qui ne pourront vaincre par leurs boules, comme il se rit de l'opposition de la France.

Et qui sait même si une forte minorité constitutionnelle ne servirait pas de point d'appui au ministère, si elle n'entrerait pas dans ses machiavéliques combinaisons ? Ne s'est-il pas résigné d'avance à voir arriver 80 libéraux dans la chambre ? ne les a-t-il point placés dans ses plans comme un mécanicien combine les résistances probables ? ne s'est-il même pas promis d'en faire un levier de division ? Un peu plus, n'importe pas, pourvu que ce plus soit toujours une minorité. Voilà ce que le ministère proclame et ce dont il se vante. Nous le croyons terrassé, quand il nous provoque encore.

Que les électeurs constitutionnels ne regardent donc point la lutte comme terminée, ni la victoire comme acquise. Que leurs rangs restent serrés, et que toutes les nuances d'opinion s'affacent, que toutes les divergences d'intérêts disparaissent. C'est ainsi que les électeurs d'arrondissement ont obtenu un glorieux succès ; ceux des collèges départementaux doivent achever la victoire. Criblé des blessures qu'il a reçues des premiers, le ministère paraît devant les seconds avec la même forfanterie, les mêmes menaces. Convaincu d'avoir abusé du pouvoir, il ose encore venir prêcher l'obéissance passive, et leur enjoindre au nom du roi de le soutenir de leurs votes. Croyant les avoir effrayés au mot de révolution, il n'hésite point à faire hautement sonner à leurs oreilles celui de despotisme. Mais les électeurs de département ne s'y laisseront pas tromper ; la révolution ne saurait être dans la résistance légale, dans l'exercice des droits constitutionnels ; la révolution est au contraire dans la servitude, parce que la servitude est trop opposée à nos besoins pour être durable en France. Voilà ce que savent les électeurs de département, et ce que les pamphlets ministériels ne leur feront pas oublier après douze années de jouissance de la Charte royale.

La troupe du Gymnase dramatique est de retour du petit voyage qu'elle a fait à Vienne, où elle a eu tout le succès qu'elle pouvait désirer. Elle a fait sa rentrée hier par quatre vaudevilles qui, excepté *La Créole*, n'ont jamais été joués dans cette ville. Tout fait espérer qu'elle reprendra une nouvelle existence ; le talent des artistes, l'activité que l'on met à monter des nouveautés, en sont un sûr garant.

L'administration du Gymnase a eu égard aux nombreuses demandes qui lui ont été faites de créer des abonnements ; cette mesure, n'en doutons pas, doit lui assurer une chance favorable.

M. Charbonnier nous a adressé une lettre en réponse à la note des douze électeurs de la Guillotière, dont nous avons donné un extrait dans notre feuille des 20 et 21 de ce mois. Étrangers, comme nous l'avons toujours été, comme nous voulons toujours l'être, aux débats qui n'intéressent que les personnes, sans aucun rapport avec la chose publique, nous nous serions refusés à la nouvelle insertion que nous a demandé M. Charbonnier, si elle ne touchait pas à la question de l'indépendance des élections : mais M. Charbonnier, qui ne se refuse point à croire que MM. les douze électeurs n'ont été présents, ainsi qu'ils l'assurent, à aucune proposition inconvenante, répète qu'au lieu d'envoyer les cartes à domicile, M. le maire convoqua les électeurs à les aller retirer de la mairie, et leur assigna la même heure, celle de midi ; qu'un grand nombre d'entre eux s'y sont trouvés au même instant, et ont entendu l'allocution municipale dont M. Charbonnier a parlé. Ce fait est celui qu'il nous a demandé d'enregistrer ; l'absence des autres électeurs n'infirme point son récit ; et ce récit lui-même ne devait point blesser les auteurs de la réclamation, puisqu'il est constaté, avoué que chacun a fait son devoir. Ce léger débat n'a donc plus d'objet, et nous nous croyons dispensés de publier la lettre en entier de M. Charbonnier, comme d'ouvrir nos colonnes à aucune autre réclamation relative à cet objet.

Voici des faits que nous soumettons aux hommes sages de toutes les opinions, et en particulier aux électeurs du collège départemental.

Les élections d'arrondissement à Lyon ont été accompagnées et suivies d'un calme admirable. *La Gazette de Lyon* s'en est indignée ; elle a soutenu que les honorables citoyens qui avaient engagé leurs compatriotes à ne pas sortir des voies de la légalité, étaient des tyrans et des despotes. L'administration, qui n'avait pas fait jouer le *Tartufe* depuis long-tems, a, tout à coup, le jour même des élections, fait donner cette pièce. Un grand nombre de spectateurs a assisté à la représentation, sans se permettre le moindre signe d'approbation ou d'improbation ; et *la Gazette* s'en irrite, et elle nous apprend que l'administration s'est obstinée à maintenir le *Tartufe* sur l'affiche malgré les instances d'un grand nombre de citoyens. *La Gazette* est affiliée à la police de Paris ; et la police de Paris n'a pas fait jouer *Tartufe* ; mais on a vu dans Paris des misérables en haillons couvrir les rues en poussant les cris absurdes de *vive l'empereur !* de bons citoyens ont été insultés, des vitres cassées, et au milieu du désordre, les troupes de la police ont sabré et fusillé le peuple.



D'un autre côté, on a répandu à Paris le bruit que Lyon était en insurrection. Maintenant vous laissez nos lecteurs libres de tirer les conséquences ; mais à coup sûr la Gazette de Lyon n'aura pas à gémir du calme et de l'ordre qui ont accompagné les élections de Paris.

La Quotidienne dit, en parlant des ministres : « Les voilà maintenant, avec leurs pamphlets anonymes et leurs journaux clandestins, se dirigeant vers les grands collèges, et les sollicitant pour la conservation de leurs portefeuilles. La confiance ne se demande pas comme une grâce; elle s'accorde comme une justice. On ne confiera pas l'avenir de la monarchie à ceux qui l'ont mise en péril; en un mot, jamais on ne confiera le soin de tout sauver à ceux-là même qui ont tout perdu. Les collèges de département savent où est la force du royalisme; un ministère épuisé ne peut plus le représenter; ce serait confier l'action à un mort; il faut d'autres hommes que cette majorité du centre votant l'œil fixé sur le moindre signe du ministère; il faut chercher des forces là où le royalisme est encore, c'est-à-dire dans cette minorité d'honneur, de franchise, de dévouement qui naquit au milieu de cette chambre que le minisère a dissoute; en dehors de cette minorité, il n'y a qu'impuissance, et ce n'est pas la faiblesse qu'il faut opposer au génie actif des révolutions.

Au milieu des élections présentes, ce qu'il y a de plus repoussant, c'est l'égoïsme ministériel qui demande depuis cinq ans des concessions aux royalistes sans jamais leur en faire aucune, et qui épuise ainsi cette noble opinion à son profit. Il est constant que dans le plus grand nombre des collèges les préférences et les exigences ministérielles ont été l'obstacle le plus formel à l'élection des royalistes; que le ministère renonce donc à ces exigences qui sèment la division et le trouble; la monarchie ne peut craindre le choix des grands collèges; ils seront royalistes, et la France en répond.

Le ministère appelle les royalistes, mais pour seconder les candidats ministériels. Or, nous ne saurions trop le répéter, le ministéralisme, tel que l'administration actuelle l'a fait, a été la plus grande plaie du parti royaliste; c'est lui qui lui a été ses forces, ses appuis dans l'opinion, car il n'a plus paru qu'un intérêt. Les grands collèges le comprennent bien; donner, dans les circonstances présentes, la majorité au ministère, ce serait porter un dernier coup à cette noble opinion qu'ils sont chargés de protéger. La tâche des grands électeurs est bien simple; ils s'agit pour eux de repousser d'un côté les opinions de la révolution; de l'autre, de ne point favoriser par des votes complaisans des ministres qui nous prouvent aujourd'hui plus que jamais qu'ils craignent moins la révolution que les royalistes. »

PRIX DES GRAINS.
MARCHÉ DU 24 NOVEMBRE.

Le double-boisseau.		Le double-boisseau.	
Froment beau . . .	7 f. 50 c.	Orge moindre . . .	3 f. 60
Id. moyen . . .	7 40	Mais	0 00
Id. moindre . . .	7 50	Blé noir	2 75
Seigle beau . . .	4 85	Avoine	2 20
Id. moindre . . .	4 75	Pommes de terres rouges	00
Orne belle . . .	3 70	Id. blanches	00

NIMES.
Nous recevons de Nîmes un écrit publié pendant les élections de cette ville, par M. A. Crémieux, avocat à la Cour royale. Son objet était de cimenter l'alliance des deux oppositions, en appuyant la candidature de M. Daussant au collège d'arrondissement, et de M. de Ricard au grand collège. Voici comment M. Crémieux termine son éloquente exhortation :

« Vous qui lirez cet écrit, songez, songez mille fois avant de déposer votre vote, songez aux suites incalculables du triomphe du ministère. Vous remettez pour sept ans dans ses mains le sort de la France. . . . Pour sept ans ! et six années seulement se sont écoulées depuis que ce ministère nous opprime. Qu'a-t-il fait pendant cette longue et mortelle administration ? Rappelez-vous vos souvenirs, demandez-vous quels intérêts n'ont pas été froissés, quels services n'ont pas été méconnus, quelles lois n'ont pas été violées ? Voyez la charte, ce pacte sacré d'une réconciliation générale, déchiré et mis en lambeaux; ce gouvernail d'un vaisseau battu par tous les orages, ne sert qu'à nous ramener aux écueils, malgré les cris des passagers, et les avertissements de ces habiles pilotes qui veulent éviter le naufrage.

« Etes-vous fonctionnaire ? Si votre vote soutient le ministère, résignez-vous à l'esclavage, à la plus humiliante servitude. Etes-vous un de ces Français qui pensent qu'il nous faut une puissante aristocratie qui serve de contre-poids aux autres pouvoirs de l'état ? Voyez la pairie, si grande et si belle dès sa naissance, si noble dans sa marche, si constitutionnelle dans sa généreuse opposition, brusquement envahie par une armée de nouveaux élus, avec lesquels on semble vouloir la prendre d'assaut. . . . Etes-vous magistrat ? Attendez de nouvelles ordonnances qui vous outragent, et de nouveaux pamphlets dans lesquels on vous accuse de courir après l'aurole brûlante de la popularité, et de vous accommoder avec le parti qui a la difamation à son service.

Etes-vous un de ces braves qui portèrent notre gloire aux extrémités du monde ? Attendez-vous à être rayé du contrôle de l'armée, et gémissiez de ne pouvoir prendre part à ces batailles qui déjà viennent d'illustrer les ports de Navarin, et d'apprendre à la patrie de Miltiade et de Platon que les Français sont dignes de venger les Grecs. Vous êtes électeur, comment avez-vous donc échappé aux dégrevermens, aux fraudes, aux obstacles de tout genre, aux arrêtés de rejet, aux sinistres conflits ? Vous êtes électeur : attendez une loi nouvelle qui réduise encore le nombre de ceux qui veulent un gouvernement représentatif dans le pays de la Charte, et des ministres responsables dans un royaume où, par une admirable fiction, le roi ne peut faire le mal. Ah ! qui que vous soyez, vous qui lirez cet écrit, songez que vous répondez à la France de votre choix; que votre vote n'est pas pour vous seul, mais pour votre patrie; qu'il ne s'agit pas d'un homme à contenter, d'un ami à soutenir, mais qu'il s'agit de faire parvenir la vérité jusqu'au trône, et d'apprendre au roi tout ce qu'on lui cache. Et puisqu'enfin je m'adresse à l'opposition et à la contre-opposition, c'est-à-dire à ces hommes pour qui le ministère tel qu'il est paraît incompatible avec le bonheur de la patrie, je puis leur dire qu'une alliance avec le ministère serait une calamité publique. »

PARIS, 22 novembre 1827.

ELECTIONS DES DEPARTEMENTS.

- Charente-Inférieure. — A Jonsac: M. Saint-Legier. — A Saintes: M. Boscal de Réals.
- Morbihan. — A Lorient: M. l'amiral Halgan.
- Landes. — A Mont-de-Marsan: M. le marquis du Lyon. — A Dax: M. le baron d'Haussez.
- Basses-Pyrénées. — MM. de St-Cricq, d'Artigaux, le comte de Gestas. — M. Lafitte.
- Gironde. — A Baye: M. Balguerrie aîné. — A Libourne: M. St-Aulaire. — A La Réole: le comte de Lur-Saluces.
- Charente-Inférieure. — Rochefort: M. Audry de Puyraveau.
- Loire-Inférieure. — Savenay: M. de Formont.
- Creuse. — A Aurillac: le général Higonet.
- Ile-et-Vilaine. — A Redon: M. de Labourdonnaye Mont-luc.
- Doubs. — A Besançon: M. de Mercy.
- Haut-Rhin. A Altkirch: M. le baron de Reinach. — A Colmar: M. le baron d'Antès. — A Belfort: M. Haas.
- Corrèze. — A Ussel: M. le comte de Vallon.
- Côtes-du-Nord. — A Saint-Brieuc: M. Montjarrét de Kerjegu. — A Dinan: M. de Bazieu du Lezard. — A Guingamp: M. de Quélen. — A Lanion: M. de Kcaradel.
- Vienne. — A Poitiers: M. le baron de Cressac.
- Bouches-du-Rhône. — A Marseille: M. Straforello. — A Aix: M. de Beaufort. — A Arles: M. de Lagay.
- Vaucluse. — A Avignon: M. le comte d'Augier.

— Dans l'entrevue qu'ont eue aujourd'hui M.M. les députés avec M. le président du conseil, on a cru remarquer que M. de Villele affectait une apparence de calme dans les idées, de tranquillité dans l'esprit qui n'étaient point au fond de son ame. Il serait difficile, en effet, que, dans les circonstances où nous sommes, le ministère, qui ne voit que lui, qui ne songe qu'à lui seul, conservât encore quelque espérance de se maintenir au pouvoir. Battu en ruine de toutes parts, méprisé de tous les partis, en butte à l'animadversion générale, comment les ministres pourraient-ils conserver leurs portefeuilles; il ne leur reste plus de mal à faire; ils sont donc condamnés à se retirer.

Aussi recommence-t-on à parler, mais cette fois avec des probabilités tenant de la certitude, de la retraite forcée des ministres. On dit ce soir que M. Corbière et quelques employés supérieurs de son ministère ont offert leur démission; on ajoute que M. de Villele lui-même a présenté la sienne, et tous les esprits clairvoyans s'accordent à penser que, quelque chose qui puisse advenir, ils ne peuvent plus résister à la haine universelle dans laquelle ils sont tombés, et aux cris d'indignation qu'ils ont bien justifiés. Il faut que tout ait une fin; celle du ministère est arrivée. (Constitutionnel.)

Hâtons-nous de rassurer la France alarmée des déplorables événemens du 18 et du 19 novembre! Ils ne se renouvelleront plus! Il n'en reste qu'une douloureuse impression. La joie n'a pu rester quatre jours de suite dans les cœurs.

Mais n'examinons pas qui pouvait avoir intérêt à la troubler, cette joie. Le cœur se serre à la seule pensée que ce soit ceux qui ne la partageaient pas. Ce n'est point à nous, au reste, à percer ces tristes mystères. Que la cour royale, que nos vertueux et indépendans magistrats, nous le demandons au nom de la patrie en deuil, acquièrent de nouveaux droits à la vénération et à la reconnaissance des citoyens en évoquant cette déplorable affaire, et en perçant des obscurités qui ne pourront rester cachées à leur courageuse investigation.

Ainsi se dissiperont bientôt les calomnies dont on a voulu flétrir la victoire de la monarchie constitutionnelle dans les collèges électoraux.

Quelque douloureux qu'il soit de reporter ses regards sur les événemens d'hier, nous ne pouvons laisser ignorer à la France les détails que nous avons recueillis sur cette soirée : une pensée nous console, c'est qu'éclairés sur leur origine et leurs conséquences, les paisibles habitans de la capitale ne verront plus se renouveler de pareils désordres.

Les troubles les plus affligeans ont eu lieu dans la rue Saint-Denis, vis-à-vis le passage du Grand-Cerf. C'est là, dans une maison à demi-construite, que s'étaient réfugiés les individus poursuivis par la gendarmerie et les troupes de ligne. Des charges de cavalerie exécutées dans une rue populeuse, de nombreuses décharges de mousqueterie ont dû faire bien des victimes. On porte à une vingtaine le nombre de ceux qui ont succombé.

Un malheureux jeune homme, âgé de 14 ans, a été frappé d'une balle à une fenêtre, à côté de son père, dans la maison n° 255. Il a expiré quelques instans après. On compte une cinquantaine de blessés. Voici les noms de ceux qui ont été admis à l'Hôtel-Dieu.

Masson, dix-sept ans, perruquier, rue Saint-Honoré, n° 52 : coup de feu à l'épaule; fracture de la clavicule.

Marcuraud, quarante-cinq ans, cordonnier, rue Saint-Marc, n° 12 : coup de baïonnette dans la face.

Garnier, vingt-trois ans, bijoutier, rue du Vertbois, n° 12 : coup de feu dans l'épaule.

Avesard, trente-quatre ans, couturière, rue Saint-Eloi : un coup de feu à la main.

Quérin, vingt-huit ans, jardinier, rue de la Roquette, n° 56.

Sales, trente-un ans, peintre, rue Jean-le-Épine, n° 75.

Terme, vingt-quatre ans, jardinier, rue St Martin, n° 145.

Flamarman, vingt-deux ans, marchande, rue de la Petite-Truanderie, n° 10.

Ces malheureux ont reçu les soins les plus pressés de MM. Dupuytren, Sanson et Breschet.

La fusillade des troupes était dirigée principalement sur la partie droite de la rue Saint-Denis, en remontant depuis l'église de Saint-Leu jusqu'à la rue Grénetat. Un grand nombre de maisons ont en leurs vitres cassées au premier, et même au second étage; et plusieurs offrent les traces nombreuses des balles qui ont atteint le troisième, et même le quatrième.

M. Alphonse Foy, neveu du célèbre député que la France regrette, nous a adressé la lettre suivante, qu'on ne peut lire sans éprouver une impression bien douloureuse.

AU RÉDACTEUR.

Hier je passai la soirée dans le sein de ma famille (rue de la Chaussée-d'Antin, n° 62), que je quittai vers dix heures et un quart, en compagnie d'un de mes amis, M. L. Vitet (demeurant rue Neuve-Saint-Roch, n° 10), qui se rendait rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Je le laissai dans cette rue, et je m'acheminai vers mon logement, cloître Saint-Jacques-l'Hôpital, n° 5. Arrivé dans la rue de la Grande-Truanderie, j'entendis un bruit de chevaux : j'aurais pu fuir; je ne le voulus pas. J'étais à dix pas du coin de ma rue, à vingt de mon logement; il était près de onze heures, lorsqu'une brigade de six à huit gendarmes, à bandiers blancs, déboucha dans la rue. Je me rangeai lentement; la troupe s'arrêta et m'entoura. Acculé contre le mur par les chevaux dont les têtes me serraient la poitrine, je m'adressai à celui qui paraissait le chef; je lui dis que je rentrais chez moi, que je logeais à deux pas de là, cloître Saint-Jacques-l'Hôpital, n° 5. Je n'avais pas fini de parler, qu'un des hommes qui était à ma gauche, et dont je ne pouvais voir les mouvemens, me porta sur la figure un coup de sabre qui me jeta gisant sur le pavé. Je revins à moi après quelques instans : je me relevai tout étourdi, ne sachant ce qui m'était arrivé. Ce fut au sang coulant sur mes vêtemens que je m'aperçus que je venais d'être victime d'un lâche assassinat.

Me laissant pour mort, les gendarmes avaient disparu. Je me traînai chez moi, où je reçus les secours nécessaires. M. Bressan, médecin, M. Lorrain, et une foule de gens de la maison que j'habite attesteront l'état dans lequel je me trouvais.

Je joins ici, M. le rédacteur, un certificat du docteur Bressand, constatant la gravité de la blessure.

Je vous ai raconté les faits : il y a eu assassinat, car l'homme qui m'a frappé l'a fait avec préméditation, de sang-froid, pendant que je parlais à son chef. Si je n'ai pas été tué sur le coup, c'est que la lame a frappé la pommette de la joue : un pouce plus bas, je ne me serais pas relevé.

L'assassin sera connu, car l'autorité judiciaire doit avoir les moyens de savoir quels gendarmes passaient à cette heure dans la rue de la Grande-Truanderie. D'ailleurs, j'ai vu parmi eux de vieux soldats, il ne peut y avoir dans leurs cœurs de faveur pour l'assassinat. Ils auront honte d'avoir vu frapper un homme sans défense, et qui n'avait même pas les yeux tournés du côté où on l'attaquait.

Je ne puis concevoir quel motif a amené la cavalerie dans la rue où je me trouvais, car je jure sur l'honneur que je n'ai entendu aucun cri; je jure sur l'honneur que j'étais seul dans cette partie de la rue.

Je vous informe, M. le Rédacteur, qu'aujourd'hui je ferai déposer au parquet de M. le procureur-général une plainte contre l'attentat dont j'ai été la victime; je ne négligerai aucun moyen pour obtenir des lois et de la magistrature de notre pays une éclatante justice.

Agréez, Monsieur, etc. ALPHONSE FOY, avocat.

Certificat.

Je soussigné docteur-médecin de la Faculté de Paris, certifie donner des soins à M. Alphonse Foy, avocat, pour une blessure large et profonde, qui s'étend depuis l'oreille gauche jusqu'à la bouche. Le masseter a été entièrement divisé, les muscles de la face intéressés, et sans l'os de la mâchoire inférieure qui a arrêté le coup, l'ouverture des artères labiale et maxillaire aurait certainement compromis l'existence du blessé. Un pouce plus bas, les nerfs et les vaisseaux du cou rendaient la blessure mortelle.

Signé, BRESSAND, docteur-médecin, rue du Cloître-Saint-Jacques-l'Hôpital, n° 5. (Journal des Débats.)

Paris, 21 novembre 1827.

AVIS.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

Service de la semaine du 25 novembre au 1^{er} décembre.

De Lyon à Châlons, en 2 jours; départ à 7 heures du matin; dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

De Châlons à Lyon, en 1 jour; départ à 6 heures du matin, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'administration, prenant en considération l'augmentation des frais de route en hiver, pour la montée en deux jours, a réduit le prix des places de Lyon à Châlons à 8 fr. pour les premières et à 5 fr. pour les secondes, et pour les ports intermédiaires en proportion.

Les prix des places pour la décente n'ont pas changé.

Une maison de draperies, ancienne et avantageusement connue, désirerait un voyageur qui connaît cette partie et qui eût l'habitude des voyages; il est inutile de se présenter si l'on n'est porteur des meilleurs renseignements. S'adresser par lettres à MM. Louis Pons et Comp^e, à Lyon.

Appartement composé de six pièces et un cabinet parqueté, boisé et plâtré, cave et grenier, au second étage, sur la rue Désirée, maison n° 14, l'allée communique sur la place de la Comédie, à louer de suite. S'adresser, pour le voir, chez le propriétaire de ladite maison, au premier.

GRANDE ET BELLE EXPOSITION DE COUPELLERIE

EN TOUT GENRE,

Entièrement renouvelée, et transférée rue Strène, n° 3.

Assortiment considérable de rasoirs d'excellente qualité (à nouvelle trempe métallique perfectionnée); ces rasoirs se vendent à l'épreuve, et même avec la garantie du remboursement si on n'en était pas content. Couteaux de table, de cuisine et de poche, dans tous les genres possibles; ciseaux fins dans toutes les grandeurs et modèles, pour tous les états; taille-plumes et canifs depuis 50 cent. jusqu'à 40 fr. la pièce; instruments pour jardiniers et pour vétérinaires; coupe-corps et coupe-ongles; mouchettes, tire-bouillons, pinces à sucre, casses-noix, et quantité d'autres articles.

Par brevet d'invention et de perfectionnement.

Cuir à repasser les rasoirs, et tablettes métalliques pour alimenter lesdits cuirs; on y trouvera des cuirs à canifs avec une pierre d'un côté; et pierres à rasoirs.

Le sieur Berghofer a l'honneur de prévenir que son nouveau magasin est décoré avec autant de goût que d'élégance, et qu'on y trouve un assortiment considérable d'objets en coutellerie, dont la richesse des garnitures, la beauté de l'ouvrage, et la modération dans les prix, ne laissent rien à désirer.

Le prix fixe est invariable dans ce magasin, vu qu'on est toujours libre, soit d'échanger ou de demander le remboursement de tout objet non détérioré qu'on aurait acheté ici ou même ailleurs, chez le susdit propriétaire de l'exposition.

A vendre par cessation de commerce.

Une brasserie de bière, à St-Laurent-de-Mâcon. Cet établissement très-bien achalandé, et garni de tout ce qui est relatif à la fabrication de cette boisson, est parfaitement situé, sous tous les rapports de consommation et d'exportation.

On donnera toute facilité pour les payemens.

Le public lyonnais est prévenu qu'on offre depuis quelques jours à sa curiosité, un véritable phénomène; c'est UNE JEUNE PERSONNE, d'un physique fort agréable, à laquelle la nature n'a donné ni jambes, ni cuisses, et qui porte à leur place deux espèces de mamelles. Elle n'a que quatre doigts à la main droite et six à la main gauche, dont elle se sert pour faire toutes espèces d'ouvrages en couture et broderie. Cette demoiselle, que nous avons déjà vue enfant, mérite d'exciter la curiosité publique, d'autant qu'elle réunit aux grâces naturelles de sa figure plusieurs talens agréables: elle est musicienne, elle valse, elle danse, et exécute divers exercices surprenans.

Elle est visible depuis onze heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, quai du Rhône, n° 62.

METHODES AMÉRICAINES.

M. Neisser continue, par les résultats les plus satisfaisans, ses cours d'écriture anglaise perfectionnée, connue sous le nom d'Américaine. Ces cours sont de 25 leçons, pour obtenir tout à la fois une écriture régulière, agréable, exécutée, et une belle grosse, (quelle que soit l'écriture première.) Il montre aux personnes qui peuvent le désirer l'écriture comparative de ses élèves, et le nombre déterminé d'heures de leçons qu'ils ont prises, signé par chacun d'eux.

Mais l'avantage le plus précieux de la Méthode Américaine, est que l'enseignement se faisant d'après les exercices ordinaires, et en commençant par la grosse, n'est pas susceptible de se perdre une fois acquis. (Voyez le n° du 4 novembre du Précurseur.) Il donne ces mêmes cours en ville, à 2 ou 3 personnes réunies.

Sa demeure, ci-devant place des Cordeliers, est actuellement, rue de la Cage, près de la place des Terreaux, n° 1, au 2^e.

Piano à 6 octave, à vendre, place Confort, n° 4, au 3^e.

VENTE DE TABLEAUX, GRAVURES ET MEUBLES,

Rue des Marronniers, n° 10, au premier étage.

Le mercredi vingt-huit novembre mil huit cent vingt-sept, et jours suivans, à dix heures du matin, il sera procédé, par un commissaire priseur, à la vente publique aux enchères de beaux meubles en acajou et bois de noyer, tels que meubles de salon, secrétaire, commodes, table à coulisse et allonges pour vingt-cinq couverts, casier en noyer, lampes astrales, glaces, psyché montée sur acajou, tableaux, gravures, baromètres, une collection de cartes de Cassini, portatives; des cadres en bois doré, groupes en biscuits et en ivoire, une machine fort ingénieuse en bois et ivoire, propre à faire du beurre; une belle table de cuisine, une belle fontaine de salle à manger en marbre statuaire, une fontaine à filtrer, étagères à bouteilles, tourne-broche, et beaucoup d'autres objets.

BOURSE DE PARIS du 22 novembre 1827.

(Deux heures et demie.)

Cinq pour cent, 100 fr. 50

Trois pour cent, 68 fr. 80.

Ducats, 00 fr. 00.

